

Le 25 septembre 2013 à 18 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ FAURIE JOUGIER EICHERT SAUVION BEJET BOUCHET DESSET GOIS PENOUTY PROVOST SAURY SEUVE ;

Absents : MM. BEIRNE, BECUE, DAMOUR, FARET, GIRARD.

Pouvoir(s) : M. FARET à M. BEJET ;

Secrétaire de séance : Claudine SAUVION ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 22 août 2013 ;
- désigne Claudine SAUVION secrétaire de séance.

### **I- Appel d'offres pour le pôle commercial et de services : décisions sur les lots 7, 9 et 13.**

Le maire indique que la commission de travail qu'il a saisi à titre consultatif a ouvert le 16 septembre les 17 plis (dont un dématérialisé) pour 13 lots. La commission ayant constaté qu'il n'y avait aucune offre pour les lots 9, peinture, et 13, démolitions (de l'actuelle boucherie), le maire propose donc de les déclarer infructueux.

Le maire ajoute que concernant le lot 7, Plomberie-Sanitaires-Chauffage-Ventilation, il n'y a eu qu'une seule offre 70 % au dessus de l'estimation du maître d'œuvre, l'agence METAPHORE. Après analyse de l'agence, le lot ne peut être attribué pour les raisons suivantes :

- les prix unitaires (Equipement de chauffage / rafraichissement, installations de ventilation et matériel sanitaire) paraissent largement surévalués pour nombre de postes
- des erreurs ont été constatées dans les quantitatifs calculés par l'entreprise ;
- l'étude RT 2012 n'ayant pas été jointe au Dossier de Consultation des Entreprises de l'appel d'offres, les éléments permettant de dimensionner correctement le matériel C.V.C. (Chauffage, Ventilation, Climatisation) n'ont pu être pris en compte dans l'offre de l'entreprise.

Le maire propose donc, après avis de la commission de travail, de ne pas attribuer le lot et de relancer un appel d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **DECIDE**

- De déclarer les lots 9 et 13 infructueux et de ne pas attribuer le lot 7 pour les raisons exposées ;
- De relancer un appel d'offres selon la procédure adaptée pour les lots 7, 9 et 13.

## **II- Modalités d'organisation et financement de l'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés.**

Comme chaque année, il est proposé d'organiser un moment d'accueil des nouveaux habitants et des nouveau-nés domiciliés sur la commune.

A cette occasion, il est proposé d'offrir pour tous les nouveau-nés un chèque cadeau qui pourra être utilisé dans une ou plusieurs enseignes partenaires avec une date butoir. A l'issue, l'enseigne ayant accepté les chèques transmettra une facture à la mairie de la valeur des chèques pour un règlement par mandat administratif.

Le maire propose de reconduire le chèque cadeau d'une valeur de 35 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **DECIDE**

- d'attribuer pour chaque nouveau né un chèque d'accueil d'une valeur de 35 € ;
- d'autoriser le maire à organiser la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ;
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des chèques ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **III- Questions diverses**

### **1- Urbanisme/foncier/vie économique.**

- Déclaration d'intention d'aliéner : le maire indique qu'une D.I.A. a récemment été transmise par un notaire. La parcelle concernée située Route des Grands Champs n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, il n'y a pas lieu à engager de procédure de préemption.
- Cession d'un chemin rural : le maire annonce que l'enquête publique préalable à la cession du chemin rural qui relie le Pré Menu à la route de la Borne Cent se déroulera du 15 au 29 octobre prochain, Gildas GUENVER étant désigné commissaire enquêteur.
- Echange d'un terrain jouxtant le ball-trap : le maire demande au conseil de l'autoriser à négocier un échange d'une parcelle communale aujourd'hui utilisée par le club de ball-trap avec deux parcelles appartenant à Bernard BEJET. Le conseil marque son accord de principe.

### **2- Intercommunalité**

- Gestion du pluvial dans la zone du Plassin : le maire informe que Mme MORIN, propriétaire du terrain qui doit être cédé à la C.D.C. de Grande Champagne pour créer un ouvrage de régulation des eaux de pluie du secteur du Plassin, demande une déclaration d'utilité publique afin de bénéficier de l'exonération fiscale sur la plus-value. La question sera abordée au cours du prochain conseil communautaire.

### **3- Environnement**

- Marais de Gensac : le maire indique que le Conseil Général souhaite mettre à l'honneur le marais de Gensac dans son magazine « Tonus Charente » qui sortira en fin d'année. Il ajoute que des élus du Département sont venus visiter le marais dans le cadre de son classement en E.N.S. (Espace Naturel Sensible) en présence de Charente Nature. L'étude Hydrogéologique va bientôt débiter pour une durée de dix-huit mois.
- Réunion Natura 2000 : Le maire rend compte d'une récente réunion sur le dispositif Natura 2000 pendant laquelle a été fait un point sur les actions en cours. Il est intervenu pour demander qu'un tableau de financement soit produit.

### **4- Voirie**

- Travaux sur les RD 248 et 258 : Francis JOUGIER informe que l'entreprise COLAS met tout en œuvre pour réaliser ces travaux dans le respect du calendrier et rappelle que le Département va prochainement procéder à la réfection des enrobés sur cette portion. Le chantier devrait être terminé avant la fin du mois d'octobre.
- Aménagement aux Gascards : Profitant de la présence de l'entreprise COLAS sur la commune, le maire propose de réaménager les abords du passage à niveau des Gascards pour atténuer le merlon et améliorer la visibilité à proximité du passage à niveau. Le devis est en cours et sera présenté à l'occasion d'une prochaine séance. L'accord de la S.N.C.F. doit être sollicité.
- Skate park : Le maire informe qu'une délégation de jeunes de la commune est venue demander l'aménagement d'un skatepark sur la commune. Il précise qu'il a donc visité quelques installations et propose qu'un chiffrage de plusieurs modules soit réalisé pour une présentation à l'occasion d'une prochaine séance. Le conseil municipal en prend acte.
- Bacs de fleurissement : Isabelle PENOUTY propose que les bacs en forme de demi-barricade soit restaurés ou enlevés car en mauvais état. Un diagnostic va être réalisé puisque certains n'auraient pas été installés par la commune mais par des riverains.
- Décorations de Noël : Le maire présente un devis pour renouveler les décorations de Noël sur la mairie et sur la route de Bourg-Charente. Il est accepté. La proposition d'achat d'un arbre lumineux qui aurait nécessité une Décision Modificative n'est pas retenue.

### **5- Ecole**

- Rentrée scolaire : Claudine SAUVION dresse le bilan des effectifs qui restent stabilisés (134 enfants contre            en 2012). Elle se félicite d'un nombre inscrit en maternelle élevé (49 enfants).
- Rythmes scolaires : Claudine SAUVION rappelle que la réforme des rythmes scolaires s'applique depuis la rentrée. A cet effet, des activités telles que la musique, les arts plastiques, la lecture et le scrapbooking sont proposées à toutes les classes à des pages

horaires distinctes (deux créneaux par semaine et par classe). La quasi-totalité des élèves participes aux activités avec la satisfaction apparente des parents.

#### **6- Communication / Manifestations**

- Pot de rentrée : Le maire rappelle que le vendredi 4 octobre, la médaille d'honneur communale sera remise à Nadège GLEMET et Dany GARDRAT. Elle sera l'occasion de présenter les nouveaux agents au cours d'une soirée conviviale unissant le personnel communal et les élus.
- Concert de Gospel : Le maire rappelle que vendredi 27 septembre la commune organise un concert gratuit de Gospel à l'église Saint-Martin. Les dons éventuels seront versés à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la souscription publique pour participer au financement des travaux de restauration.

#### **7- Divers**

- Carnet de voyage : Le maire donne lecture d'une carte postale envoyée par la présidente du club du 3<sup>ème</sup> âge à l'occasion de leur récent voyage en Corse.
- Lâché de ballons : Le maire fait part au conseil que suite à un lâché de ballons à l'occasion d'un mariage cet été, un spécimen a été retrouvé dans le Département du Nord (THIENNES), soit à une distance de 720 km de Gensac la Pallue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.